Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Nouvelle action 2023

DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PAS DE TIR DE BIATHLON

Contexte et constat	Le pas de tir de biathlon communal est opérationnel depuis près de 20 ans dans le secteur de l'Altiport. Il a été géré historiquement par le ski club puis le Club des Sports de Méribel depuis sa création en 2017. Son utilisation est partagée entre le Club, pour des activités associatives et l'ESF pour des activités commerciales. En 2023, sa gestion a été officiellement déléguée au Club des Sports dans le cadre d'une Convention d'occupation du domaine public d'une durée de 5 ans. Compte tenu de sa configuration actuelle, de sa localisation et de la nature de son utilisation, l'amélioration des aménagements et de la gestion du pas de tir de biathlon sur le plan environnemental et sécuritaire apparaît aujourd'hui prioritaire. En particulier, compte tenu notamment de la présence d'un périmètre de protection de captage en aval du pas de tir, il est attendu une gestion exemplaire des déchets de tir. L'occupation multiusage du site (parking attenant, golf, promeneurs…) impose par ailleurs une sécurisation de l'activité et une gestion optimisée des nuisances sonores.		
Description	La convention d'occupation établie en 2023 pour 5 ans prévoit la mise en oeuvre d'un projet de mise en conformité environnementale et sécuritaire du pas de tir, qui pourra être déployée en 2 phases : - Phase 1 d'étude préalable de mise en conformité environnementale et sécuritaire avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé : aménagements visant à faciliter la récupération des plombs, des étuis, à diminuer l'impact sonore de l'activité et propositions visant à améliorer la sécurité vis à vis des autres usagers (organisation logistique, compétitions, signalétique, infrastructures, gestion…). L'étude débouchera sur un APD incluant la couverture des cibles, des récupérateurs de plomb, des protection latérales et fond de la zone, des dispositifs de récupération des douilles et éclats et la gestion des eaux de ruissellements, ainsi que toutes les procédures administratives et réglementaires liées. Cette phase sera portée par le Club des Sports avec l'appui technique et financier de la collectivité. - Phase 2 : Mise en oeuvre des propositions sous maîtrise d'ouvrage communale.		
Pilote	Club des Sports de Méribel Commune des Allues	**Partenaires**	

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Nouvelle action 2023

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	SO	SO	X	X
Moyens financiers	**Montant Global :** **25 000 € HT** (Etudes) Montant des travaux à préciser selon études préalables			
	2022	2023	2024	2025
	Montant prévisionnel (HT)			
	/	/	25 000€	A préciser selon études préalables
	Financement prévisionnel (HT)			
	/	/	Commune	Commune
Moyens humains	Pilotage de l'étude : Club des Sports de Méribel, avec l'appui de la collectivité (Direction des équipements station et aménagement durable de la montagne). Bureau d'étude spécialisé.			
Risques identifiés	Incertitudes sur les normes fédérales, en cours d'évolution, relatives aux conditions d'organisation de compétitions de niveau national ou international.			
Actions liées	2.9.4 : Renforcer la politique environnementale du Club des Sports			

Bénéfices attendus	
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Selon évolution des normes fédérales.

Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	/	CODP pour la gestion du pas de tir	Etude de mise en conformité environnement et sécurité	Travaux selon étude préalable
Indicateurs de résultat	Mise en conformité environnementale et sécuritaire effective (2025-2026)			
Info / Focus carbone	SO			